

**CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME**  
**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En Exercice : 11*  
*Présents 10*  
*Procuration 00*  
*Votants 10*

Le dix juillet deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

**Date de convocation** : 4 -07-2023

**PRESENTS** : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, M ALGERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, M ROUSSEAU Mme MAUZE Nathalie, Mme SOUBRANT Maryse

**ABSENTS EXCUSES** : Mr BIDOU Sébastien

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr CLEMENCON Cyrille

Mme le Maire explique que Mme Mauchaussat, directrice de l'ALSH St Fiel Anzême avait mentionné certains points à la précédente réunion du Conseil Municipal, qui nécessitent un vote du Conseil Municipal :

**Garderie : déclarer 1h à midi**

La possibilité de déclarer la pause déjeuner sous gestion du centre de loisirs pour percevoir une aide de la Caf, le repas est payant donc aucun supplément ne sera demandé aux parents.

Le Conseil valide à l'unanimité des membres présents cette proposition.

La garderie du matin et du soir reste gratuite pour la rentrée.

**Prise en charge ALSH St fiel pour août**

Considérant que l'ALSH d'Anzême est fermé en août, Mme le Maire explique qu'il y a des familles qui ont fait la demande pour que leurs enfants soient accueillis sur St Fiel, le multisite existant, il est proposé une continuité de service et que la commune d'Anzême prenne en charge la différence de prix, soit un coût de 4.46 €/jour/enfant. Le Conseil, après discussion valide à 8 voix « pour » et 2 « contre ».

**Travaux VMC école**

Mme le Maire explique que la VMC doit être installée dans de brefs délais mais qu'à ce jour un seul devis a été remis en mairie. Elle propose que cela soit décidé lors d'un prochain conseil.

**Passage comptabilité M57 au 1er janvier 2024**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'adopter la nomenclature M57 à la date limite de janvier 2024. Ceci permet d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et comptes publics locaux.

Le Conseil valide à l'unanimité des membres présents le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Mr Bertrand informe que les élus peuvent bénéficier d'une formation sur ce sujet avec le DIF Elus.

## **Questions diverses**

### **- Plage d'Anzême**

Mme le Maire explique qu'à la suite d'un contrôle, ARS et Jeunesse et sport, préconisaient une baignade interdite en l'absence de surveillant de baignade. La question se posait pour les enfants du centre de loisirs que les animatrices récemment diplômées BNSSA projetaient d'emmener à la plage.

Le responsable Jeunesse et Sport a proposé de relayer l'annonce de recherche d'un surveillant de baignade et a précisé que le poste venait d'être pourvu sur Jouillat.

Souhaitant quelques explications à ce sujet auprès de l'Agglo, le poste d'Anzême venait également d'être pourvu.

Il sera présent du 15 juillet au 20 août avec un jour de repos le mardi.

Pour cette année exclusivement, il est uniquement demandé à la Commune de fournir un défibrillateur fonctionnel.

Mme Guerrier demande des précisions sur la responsabilité du Maire en dehors du temps de surveillance de la baignade. C'est l'arrêté du Maire qui régit cette responsabilité.

Mr Roussillat précise que pour le futur, il faudra renégocier l'accord avec l'Agglo.

### **- Boulangerie**

Le premier contact n'a pas donné suite pour la reprise de la boulangerie.

Un boulanger après un échange avec Mr Roussillat s'est présenté, après une visite du local en présence de Mmes Dupeux, Guerrier et Mr Rousseau, ce dernier propose dans un premier temps de faire un dépôt de pain et pâtisserie sur la période estivale. Il sollicite une gratuité pour les 3 premiers mois.

Cette semaine un diagnostic du four va être effectué, ainsi que de la vitrine appartenant toujours aux anciens boulangers afin d'en déterminer le prix.

Mr Bertrand estime que ce n'est pas à la Commune d'acheter ce matériel. Mme Guerrier propose de demander au propriétaire un prêt de cette vitrine pour 3 mois.

Il convient également de fixer le montant du loyer de ce local, il est proposé 400€ par mois.

Le Conseil décide de fixer le prix du loyer pour ce local à 400€ et accorder une gratuité les 3 premiers mois à 8 voix « pour », 1 « contre », 1 « abstention ».

### **- Organisation Marchés de Producteurs**

Pour les deux marchés (le 11/07 et le 1/08/2023), l'association LOU MOTO CREUSE prend en charge la buvette, Mr Bertrand s'occupe de trouver l'animation musicale et la Chambre d'Agriculture les exposants.

### **- Feu d'Artifice du 14 août**

Mr Bertrand indique que celui-ci aura lieu comme il était prévu l'an passé, à la plage, et le coût est identique. Évidemment toutes les demandes d'autorisations sont en cours.

### **- Compteur EDF Lotissement - Risque Incendie**

Mr Rousseau explique que lorsqu'il y a des orages, les compteurs qui sont laissés sans entretien par les propriétaires (végétation, limaces...et accolés à une clôture) risquent de provoquer des courts-circuits et prendre feu, ce qui s'est déjà produit.

Mme le Maire indique qu'elle se rendra sur place et contactera l'EDF.

Fin de séance à 20h18